

Samedi 15 juin 2019

INAUGURATION DE L'ÉPICERIE DE CHOUZY-SUR-CISSE

Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le conseil départemental de Loir-et-Cher a souhaité faciliter la reprise ou le maintien de commerces de proximité via une aide aux communes ou établissements de coopération intercommunale propriétaires de locaux commerciaux (session du 26 juin 2017).

Cette aide, attribuée au titre de la solidarité territoriale, peut représenter en investissement 25 % du coût total avec un plafond fixé à 100 000 €, soit 25 000 € par projet.

La commune déléguée de Chouzy-sur-Cisse a décidé de réaménager l'espace devant la mairie pour y installer la pharmacie et le pôle médical. Des logements locatifs sociaux seront construits autour de cette nouvelle place.

Dans le cadre de ce projet, **la commune a également décidé d'agrandir et de rénover l'épicerie existante** pour porter sa surface de vente de 55 à 80 m² et permettre à la gérante de proposer de nouveaux produits à la clientèle ; notamment des produits locaux.

Le coût de ce projet, qui comprend l'acquisition et la démolition de la maison contigüe à l'épicerie actuelle ainsi que les travaux d'aménagement de l'épicerie, a été estimé à 369 725 € HT.

La commune a obtenu une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de 149 900 € et une subvention du Département de 25 000€.

Dans le cadre de la charte départementale pour la promotion d'habitat regroupé adapté aux personnes âgées ou handicapées, **le Conseil départemental a également accordé une subvention de 12 000 € pour la construction de deux logements adaptés à Chouzy**, ainsi qu'une subvention complémentaire de 2 500 € par logement pour un pack domotique.

Cette subvention a été complétée à même hauteur par la région.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12